L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI 17 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LA MARQUISE DeDOUHAULT

—PAR—

VICTOR PERCEVAL.

PREMIERE PARTIE.

XXIII.—Suite.

C'était celle de Bastien, le postillon, qui sortait d'une remise avec ses grosses bottes et le fouet en sautoir.

Ce n'est rien, grand nigaud, répondit la fille de chambre en riant de toutes ses dents blanches; c'est le monsieur aux pendeloques.... tu sais bien.

Bastien était sans doute au courant, car il se contenta de l'explication.

Un quart d'heure après, le jeune Des Aubiers galopait sur la route d'Auxerre; le monde entier lui appartenait; comparé à lui, Sa Majesté le roi Louis XIV lui paraissait un personnage d'importance médiocre. Amour et jeunesse: deux grandes croyantes!

Quand miss Dick revint de son excursion, il se trouva que ce qu'elle avait vu de plus curieux à Coulanges était un jeune cavalier courant ventre à terre, et qui lui avait rappelé, à s'y méprendre, l'élève de M. Dupertuis.

Il y a des ressemblances si bizarres! répondit Diane le plus tranquillement du monde.

Dès que parle le cœur, les plus ingénues ne tardent pas à passer maîtresses dans l'art de dissimuler. Au déjeuner, le marquis et la marquise d'Haiot s'extasièrent de l'air rayonnant qu'avait leur jeune compagne de voyage; ils ne l'avaient jamais vue comme cela.

C'est que le philtre apporté par Armand valait mieux que toutes les ordonnances du codex, et que, pour ne pas avoir encore pris ses grades, l'élève était déjà un plus grand docteur que le maître.

XXIV.

M. de Champignelles avait une si grande peur de s'amoindrir dans l'estime de sa [illegible] qu'il se sentit soulagé d'un énorme poids lorsqu'elle fut partie.

Victime maintenant madame de Douhault, on pourrait peut-être, avec de l'adresse et de l'aplomb, faire tête à l'orage.

Au reste, le hasard semblait le favoriser [illegible] l'intervention n'aurait pas manqué d'être favorable à la marquise.

Ainsi, M. Curraut, le lieutenant de police d'Orléans, à qui le comte Des Aubiers avait déjà donné l'éveil sur un crime possible et dont la réapparition de madame Douhault eût très probablement ébranlé les doutes, M. Curraut, disions-nous, [illegible] avait obtenu un changement de résidence; il habitait Marseille avec sa femme.

M. Pérou, l'ancien bailli du Chazelet, [illegible] d'être nommé conseiller à la Cour [illegible] de Bourges.

[illegible] M. des Aubiers lui-même, le plus [illegible] et le plus acharné [illegible] avait trouvé la marquise [illegible] Sans doute, au premier appel [illegible] pour qu'on eût le temps de le consulter.

[illegible] de M. Des Aubiers, c'est lui [illegible] de Douhault s'était [illegible] avait [illegible] sans le savoir, à précipiter l'affreuse catastrophe.

Les Du Lude et les La Rouchère [illegible] de leur cause [illegible] tous les vœux [illegible] une fortune, qui pouvait [illegible] que cette fortune [illegible] pour madame de Douhault ne venait pas trop [illegible] elle n'avait qu'une chance de [illegible] tout naturellement, au gré du bon [illegible].

[illegible] pour tout dire, et cela [illegible] beaucoup [illegible] puis prête à ouvrir la main pour donner, pour secourir, sa fortune était un peu de toute la famille.

Mais, quand, comme les nouvelles [illegible] toujours, si cachées, que la veuille les tenue que M. Des Aubiers arrivait tout exprès d'Albeny [illegible] épouser la veuve du marquis de [illegible] passer en [illegible] pourrait [illegible] plusieurs [illegible] qu'il fallait prendre [illegible] violent, et empêcher ce mariage [illegible] au prix d'un crime.

Nous venons de le dire, M. Des Aubiers [illegible] était en route; une fois rentré à [illegible] il [illegible] de près sur ce [illegible] précieux; il n'y avait pas un instant à perdre.... et de la, la faute de mieux, l'attentat, combiné à la hâte, dont madame de Douhault avait été la victime.

La côte, lui, s'en était fait le complice [illegible] deux motifs: le premier, que, le chevalier hésitant, il allait pouvoir lui faire [illegible] négocié autrefois à Londres par l'[illegible] et que l'homme d'affaires avait [illegible] gardé. Le second que sa [illegible] de la marquise laissait [illegible] intérêt à ce qu'on [illegible] au maître, plus clairvoyant, n'[illegible] l'éplucher.

Pour ce qui est de son dévouement aux intérêts de M. Du Lude et du chevalier, il s'explique tout naturellement et sa double hypothèque sur les terres de Champignelles et du Chazelet; hypothèque que la réintégration de la marquise [illegible] de nullité.

[illegible] de La Rouchère parti, madame de Douhault [illegible] conséquemment dans l'impossibilité de se transporter de sa personne [illegible] Bourgogne, Lusignan n'avait rien à faire [illegible] et se pressé que de retourner à Paris, où [illegible] s'affairait chaque jour.

[illegible] était bien changé en quelques semaines. Le rire se glaçait aux lèvres de [illegible] de chansons et de folies. La mode des culots et du frac anglais [illegible] passé la Manche. On avait quitté [illegible] on retrouvait Sparte; on ne parlait [illegible] de soupers et de maîtresses, mais [illegible] de tribune, de tiers état et de pain [illegible] se fâchait d'encre au lieu de se [illegible] de tabac d'Espagne.

Le dernier prévôt des marchands avait [illegible] place au premier maire dans la personne de Bailly. Ce pauvre guet, tant de [illegible], n'existait plus; Lafayette commandait une milice bourgeoise; l'Assemblée nationale avait décrété l'égalité des [illegible] l'abolition des priviléges et de la [illegible] des offices. On avait divisé l'administration municipale en autant de districts qu'il y avait de quartiers. Louis XVI [illegible] laissé imposer la cocarde tricolore [illegible] le titre de restaurateur de la liberté française, condescendance qui n'avait pas empêché la multitude de se rendre à Versailles, et d'en ramener de force, le boulanger, la boulangère et le petit mitron, c'est-à-dire le roi, la reine et le dauphin. Prison, car, le duc d'Orléans s'était fait donner une mission pour [illegible] ce qui lui avait valu d'être appelé par Mirabeau, la loi et [illegible] Assemblée. Il était allé, comme le Mercier, "tâter le pouls à l'esprit anglais".

[illegible] on se faisait rare, la famine [illegible] le peuple; on parlait de décréter le [illegible] monnaie, sous le nom d'assignats [illegible] s'annonçait terrible.... Lusignan [illegible] arriver plus à point: c'était un [illegible] de plus.

XXV.

Vers le commencement de février 1790, [illegible] madame de Douhault [illegible] faubourg Saint-Joseph. Elle habitait une ambre pluviôse en quelque sorte, dans [illegible] luxe. [illegible] qui ne l'était son [illegible] de sa Salpêtrière, dans sa misère [illegible] Elle n'avait pour unique servante [illegible] le hasard nommée Victoire Vallan [illegible] une espionne, une tra[illegible] une ennemie.... mais, si bien tout [illegible] qui sont devenue la marquise, [illegible] pourtant bien que, malade, et [illegible] serait à servir par quelqu'un.

Ainsi l'Fétisse la Chaize avait su, comme [illegible] serait hâtée d'accourir! Mais où aurait-elle, et comment l'appeler?

Il fallait éviter, autant que possible, le scandale judiciaire, madame de Douhault avait déjà voulu faire faire, auprès de Lusignan, quelques tentatives d'accommodement. On ne pouvait pas précisément dire qu'elles eussent échoué, mais [illegible] M. de Champignelles s'était dérobé jusque-là à toute entrevue, à toute explication qui pût engager l'avenir.

Restez dans l'ombre aussi longtemps qu'il se pourra, lui conseillait Lacôte. Notre apparente est une grande force [illegible] est censé agir, et moins on s'expose à se compromettre. Tout l'avantage est de notre côté. Nous ne réclamons rien; nous avons la jouissance et la possession; [illegible] nous délogera, si elle peut; mais [illegible] pas à nous d'engager la lutte.

Et Lacôte n'avait pas tort.

Cependant, l'espoir de poursuivre une ombre qui lui échappait sans cesse, madame de Douhault avait laissé percer l'intention de se départir de sa patiente longanimité, lorsque le hasard la mit se rencontrer avec le meilleur et le plus honnête homme qu'on se puisse figurer.

M. Duchesne était un négociant retiré des drogueries, où il paraissait avoir fait fortune. La douceur, le patelinage en personne, il déplorait toutes les atteintes portées à la noblesse, autant et plus qu'un descendant des croisades. Il était pour le repos, la légitimité et la justice; il tournait béatement ses pouces; il parlait de ses pauvres; il essuyait volontiers une larme ou deux en parlant de sa défunte femme; il avait été marguillier d'une paroisse quelconque.... Bref, le jour n'était pas plus pur que le fond de son cœur; s'il se confessait avant de communier, c'était moins par nécessité de conscience que pour faire comme tout le monde.

M. Duchesne était un assidu de l'hôtel Saint-Joseph; il y venait tous les jours, tuer une heure ou deux dans le petit salon de la maîtresse du logis. Les variations du baromètre, leur influence sur les rhumatismes, l'horreur que lui inspiraient les encyclopédistes, les illustres malades dont il avait été autrefois l'apothicaire, ce qui lui avait permis de les voir sous tant de faces différentes, tel était le cercle habituel duquel ne sortait guère sa conversation.

Comment se défier d'une si bonne nature, toute confite en pâte de guimauve!

Madame de Douhault et M. Duchesne s'étaient rencontrés plusieurs fois dans le parloir de l'hôtel; ce dernier témoignait à la marquise une respectueuse déférence; il ne l'appelait jamais que par son titre; il se levait à son arrivée; il faisait mine de s'en aller, dans la crainte d'être indiscret...... Si bien que la pauvre femme avait fini par le considérer comme un meuble de plus, devant lequel il suffisait de tourner deux ou trois fois sa langue — et non pas sept — avant de parler.

— Ah! disait-il, si j'avais été nourri dans les détours de la chicane, comme j'aurais été heureux d'offrir mes conseils à madame la marquise! Malheureusement, je n'y entends goutte......

Un jour, pourtant, il se rappela deux hommes de bien qu'il avait connus autrefois: il avait même eu l'occasion de recourir à leurs lumières, et s'en était admirablement trouvé.

L'un se nommait Pâris et descendait de ce diacre fameux sur le tombeau duquel s'étaient tordus les convulsionnaires, à ce point que, l'autorité ayant fait fermer le cimetière Saint-Médard, un plaisant s'était avisé d'écrire sur la porte:

> De part le roi, défense à Dieu
> D'opérer miracle en ce lieu.

Ce Pâris, que connaissait Duchesne, était un bourgeois de Paris; il jouissait d'une fortune honorablement gagnée.

L'autre était avocat et portait le nom printanier de Fleury. Peut-être descendait-il, lui aussi, d'une souche illustre, par exemple du cardinal ministre, précepteur de Louis XV, mais on ne l'affirmait pas.

Ces deux hommes s'étaient associés; ils avaient mis en commun, l'un sa science du droit, l'autre sa fortune, non dans l'ignoble but de gagner de l'argent, mais tout simplement parce qu'ils avaient soif de bonnes œuvres, parce que toute injustice les révoltait, parce que rien ne semblait plus doux à leur cœur que de soutenir la veuve et de protéger l'orphelin, y compris les sœurs que leurs frères voulaient faire passer pour mortes avant qu'elles le fussent.

A ce pompeux éloge de MM. Pâris et Fleury, la marquise devait naturellement répondre qu'elle serait bien charmée de mettre ses intérêts dans de pareilles mains.

(A continuer.)

Charbon! Charbon!

P. & R. DE VERGES,

Bureau: No 21 1/2, de la rue Carondelet

COAL — Dépôt: au No 39 de la rue Dauphine. Débarcadère, sur la Levée, au pied de la rue de l'Hôpital.

Charbon de Pittsburg, Anthracite et Cannel, de la Virginie de la meilleure qualité, triée, grosseurs de noix, d'œuf, et gros morceaux.

Livraison dans toutes les parties de la ville, aux plus bas prix du marché. 17 nov—1m.

H. & C. TYLER,

Au No 9 de la rue Carondelet.

COAL — Livrent du charbon de PITTSBURG, de TAN[illegible], d'ANTHRACITE et CANNEL aux plus bas prix du marché.

16 nov—1m

COAL COAL

McCLOSKEY, BIGLEY & CO.,

Marchands de Charbon,

Bureaux No 166 DE LA RUE GRAVIER.

Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL, Sea Ball et Peytona. 9 nov—3m

COAL COAL

W. G. COYLE & CO.,

Marchands de Charbon,

Bureaux Au No 138 de la rue Gravier.

Novembre [illegible]

Maison établie en 1850.

F. T. FIELD,

COAL — Marchand, en gros et en détail, de charbon de Pittsburg, Anthracite et Cannel. Au No 4 de la rue Carondelet. 3 oct—6m

Charbon, Charbon, Charbon.

B. D. WOOD & BROS.

Au No 1 de la rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, en face du City Hotel.

COAL — Marchands, en gros et en détail, de toute espèce de Charbon. Approvisionnement des bateaux à vapeur, des steamers de mer, des moulins, &c. Les familles peuvent commander au bureau. Le charbon de la meilleure qualité.

Compagnie d'huile de la Louisiane.

FABRIQUE DE

Huile de graines de coton, Tourteaux, Matières propres à la fabrication du savon, Farine de graines de coton

Pour les animaux et pour les engrais.

Nous donnons le prix le plus élevé de la GRAINE DE COTON en BON ÉTAT, livrée au aux débarcadères, et nous FOURNISSONS GRATIS les SACS et la PAILLE aux expéditeurs responsables.

— Directeurs —

Dr. SZYMANSKI,
PLACIDE FORSTALL,
W. [illegible] DONNELL,
A. B. MAY, de la maison Richardson & May
T. E. MILLER, de la maison F. W. Burbridge & Co.
JNO. G. GAINES, Président de la banque des Citoyens.

Dr. SZYMANSKI, Président.
PLACIDE FORSTALL, Vice-Président.
R. J. DUGGAN, Secrétaire.
Boîte 1200 du Bureau de Poste.
Bureau: No 7 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans. 1 sept—1m

Scierie VARIETY, à Vapeur.

T. E. W. SMITH,

Propriétaires.

No 104 de la rue St-Joseph, Nlle-Orléans.

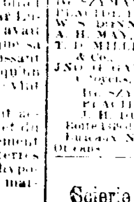

PRÉPARATION du bois de charpente, sciage droit et circulaire, façon et réparation de cuves, rampes et moulures d'escalier faites sur commande.

La manufacture de presses à coton et d'instruments aratoires sont l'objet d'une attention spéciale.

S'adresser à la boîte 126 de Mechanics' and Dealers' Exchange. [illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter.

CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

SI VOUS Y TENEZ,

Servez-vous de ces Lunettes parfaites de cristal fondu

qui porte le nom de "DIAMANT", à cause de sa Dureté et de son Brillant. Elles durent plusieurs années et sont garanties supérieures à tout ce qui est connu jusqu'ici.

Ces Lunettes sont fabriquées par

J. E. SPENCER & Co., Opticiens, A New York.

Avertissement. Celles-là seulement sont véritables qui portent notre marque de diamant. A vendre par des agents responsables, dans toute l'Union.

ED. LILIENTHAL,
Bijoutier et opticien,
Au No. 95 de la rue du Canal,
seul agent à la Nouvelle-Orléans, où on [illegible] [illegible]

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles; à exécuter tout les sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

Fevrier—1an LEEDS & CO

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

108. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

— Successeurs de —

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de desséchement, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis. 4 juil—1an

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters,

(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG.............Directeur,

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer. Barres de grilles et toute espèce de fonte. 4 janv—1 an

E. DECHAMPS,

No 20, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans

— Importateur de —

EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAUX-DE-VIE, FRUITS AU JUS, LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

[illegible]

INSTITUTIONS.

Institution d'Aquin.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfége sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions, s'adresser à l'Institution, 282, rue Bayou, près Claiborne.

15déc—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital,

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre.

22août—6m

Le Locquet-Leroy,

Institution Collégiale de la Nlle-Orléans,

280 rue du Camp, entre les rues Poeyfarré et Calliope.

LA seconde année scolaire de cette nouvelle Institution, établie sous le nom de sa directrice, depuis si longtemps et si favorablement connue dans l'enseignement, commencera le lundi 2 septembre. Toutes les branches d'une éducation solide tant anglaise que française, ainsi que les arts d'agrément, y sont enseignées par des professeurs de mérite.

On enseigne également aux élèves les exercices Calisthéniques.

Pour plus amples informations et circulaires s'adresser à l'Institut ou par lettre: P. O. glass box 100 New Orleans.

N. B.—Cette Institution est entièrement distincte de celle de Mlle M. Lurr, connue sous le nom de "Locquet's Institute."

25août—6m—D&M J.

W. E. MURPHY,

AVOCAT,

A transporté son Bureau au **No 70**, rue Toulouse, entre Royale et Bourbon.

27 nov—1m

J. FEUILLAN,

DE PARIS,

DÉGRAISSAGE A LA VAPEUR,

No 61 RUE BOURBON, NOUVELLE-ORLÉANS,

FAIT savoir au public qu'il se sert d'un nouveau procédé à vapeur pour le nettoyage et le dégraissage d'habillements pour dames, messieurs et enfants, qui surpasse de beaucoup tout ce qui a été offert au public jusqu'à ce jour. Toutes espèces d'étoffes ou de robes sont nettoyées sans les découdre; les taches de graisse et d'huile, etc., sont enlevées sans ternir ou altérer les couleurs. Nettoyage et teinture de gants.

3sept—6m 2e P.

LEON QUEYROUZE, OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville,

17juil—1an Nlle-Orléans.

H. BIER,

STOCK BROKER,

No. 26 Carondelet street, back office.

State and City Taxes paid at a liberal discount.

18juin—1an

MME BONOMO, au No [illegible] de la rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine, se recommande comme médecin pour toutes les maladies des femmes et comme sage-femme. Elle promet la guérison de toutes les maladies provenant du sang, telles que maux de pieds et enflure des jambes, des brûlures ou assurances par l'huile de carbon, des rhumatismes, des maladies de la matrice, de la dent, etc. Chambres pour [illegible] sur le point d'accoucher. Bon traitement et prix modérés. Consultations tous les jours, de 1 à [illegible] heures. 21nov—1an

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

J. B. HUBBARD.

Marchand de meubles, au coin des rues Remparts et Perdido

[illegible] de meubles de salon, salle à manger et [illegible] à coucher. Aussi [illegible] et [illegible] vendus à crédit [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee,

de la célèbre Usine de Stocker,

A VENDRE par ANTAMM, WOODS, YEATMAN & Co. Le soussigné a reçu, et continuera de recevoir, de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, de 6 pieds, et leurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand Commissionnaire,
No 86 rue de l'Union.

24 oct—1an

E. H. REYNES & BRO.,

Varieties Alley, Cotton Exchange Building

Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres.

Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Chicago.

Télégraphe, par dépêches télégraphiques, à toutes New York et San Francisco. [illegible]

GARANTIES.

Nous garantissons que toutes les PLUMES EN OR qui portent notre nom sont en or de 16 carats, et faites du tout pour être les meilleures du monde, et seront sans imperfections.

A. M. HILL & CO.,

Fabricants de PLUMES ET PORTE-PLUMES EN OR, Au No 6 rue St-Charles, coin Commercial Place.

Ils refont les pointes des Plumes en or.

Avant de faire vos achats ailleurs, venez examiner notre assortiment et voir combien nos prix ont été réduits. 11oct

F. GONTHIER,

MARCHAND TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,

31..........rue St-Charles..........31

A L'HONNEUR d'annoncer à ses clients et aux personnes qui voudront l'honorer de leur clientèle, qu'il se fera un devoir d'exécuter leurs commandes aux conditions les plus avantageuses.

Les ouvriers tailleurs qui désirent se perfectionner dans l'ART DE TAILLER, sont prié de prendre note de ce cours que M. Gonthier a établi dans son atelier. Le cours est ouvert tous les jours, les dimanches exceptés, de 8 à 9 heures du soir.

Démonstrations—classes—progrès rapides—prix modérés. 4 fev—1 an

SALON IMPERIAL,

131..........Rue de la Commune..........131

Entre les rues Camp et St-Charles.

LES amateurs y trouveront un choix de Vins et de Liqueurs qui n'ont pas de supérieurs à la Nouvelle-Orléans.

Un somptueux LUNCH y est servi de 10 heures et demie à 1 heure.

EDW. PROPHET,
Propriétaire

19nov—1m

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61..........RUE TCHOUPITOULAS..........61

NOUVELLE-ORLÉANS.

30 juin—1an

JULIUS LOEFFLER,

43..........RUE ROYALE..........43

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronser et redorer les statuettes et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 3déc—1 an

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. CARRIERE & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c &c.

No 43 rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huile d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à ces amis à Londres, Liverpool le Hâvre et Bordeaux.

8mai—6m.

BANDAGES HERNIAIRES.

DES charlatans ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. H. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages herniaires et des bandages qui préviennent la descente de la matrice; il n'y a rien de comparable ici ou en Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion; aussi les malades ne devraient-ils pas hésiter à se procurer ces instruments dont la supériorité est aujourd'hui reconnue. C'est le fruit de trente-cinq années d'études et d'expériences et d'observations.

M. SPILLMAN croit pouvoir solliciter le patronage du public.

H. SPILLMAN,
Inventeur et Fabricant,

Au No 93 de la rue Baronne.

se charge de la pose des bandages. 24déc—1an

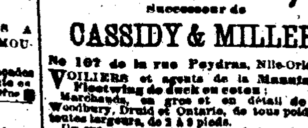

J. C. MILLER,

Successeur de

CASSIDY & MILLER

No 107 de la rue Poydras, Nlle-Orléans

VOILIERS et agents de la Manufacture Fleetwing de duck en coton;

Marchands, en gros et en détail de duck Woodbury, Druid et Ontario, de tous poids et de toutes largeurs, de 2 à 9 pieds.

Ils ont en magasin un grand choix de tentes, prélarts; couverts res de fonts, drays et waggons, drapeaux de toutes les nations; corde goudronnée et corde de Manille; poulie en bois et en fer, &c.

Ils appellent l'attention des contracteurs des compagnies des chemins de fer, &c., sur leurs grandes facilités pour la fourniture de tentes, prélarts ou tout ce qui se rattache au duck en coton, à aussi bas prix qu'à New York, st-Louis ou toute autre ville du Nord.

Rideaux de galeries et de stores, sur commande, à des prix réduits et ils recouvrent les malles. 6juin—1an.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par sa couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les gentlemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégonfle, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à admettre aulit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

extraordinaires de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit également par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est ce qui nourrit, c'est la chair coulante qui, comme dans toutes l'économie fécondent, les organes. [illegible] les verdoyantes campagnes [illegible] le Nil féconde l'Egypte, c'est lui [illegible] épuisé par les maladies, en [illegible] Avec un nouveau sang, la force [illegible] Plus le sang [illegible] plus il est riche. Mais ces [illegible] autres parties du sang se forment pendant la digestion des aliments. De même qu'il [illegible] son champ [illegible] son grenier les graines [illegible] à la terre qui les a [illegible] sa richesse, et sa force. Mais pour que les aliments fassent du sang riche, il faut [illegible] qu'ils soient élaborés. Et [illegible] tel est le rôle de l'estomac [illegible] n'a pas beaucoup [illegible] son [illegible] De même si l'estomac est faible [illegible] pas du tout. Le charbon [illegible] de bonnes conditions pour faire un bon [illegible] Le NEWFOUNDLAND BITTER, remet l'estomac dans les meilleures conditions [illegible] pour avoir de l'appétit et bien [illegible] Le bonheur résulte du blé, du [illegible] du docteur, c'est qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, donne la santé, la force, le sang vif, les [illegible]

Qui [illegible] que chacun le mieux!

Qui [illegible] sont rapides et bien faites [illegible]

Aussi les Femmes Nerveuses

[illegible] hystériques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La facilité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND BITTER sur le retour de certaines jeunes [illegible] remarquable, et beaucoup de [illegible] tous les mois doivent à ce bit [illegible] éprouver. Cette action si [illegible] confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions [illegible] d'annoncer aux dames et aux [illegible] que nous sommes de leur [illegible] service.

Les Habitants des Campagnes

[illegible] ayant la rate grosse, le sang [illegible] la fièvre depuis long[illegible] pu la couper par le qui[illegible] NEWFOUNDLAND BITTER. [illegible] des hommes très respectables [illegible] guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très [illegible] nous étonne pas, car le bitter [illegible] substances anti fébriles, et si on [illegible] sûr de couper les fièvres [illegible] radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de [illegible] frais, ceux qui boivent une eau [illegible] et colorante, ceux qui se nourrissent de salée ou de riz, tous ces gens-là [illegible] tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et [illegible] combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans [illegible] qui par leur gêne d'affaires [illegible] plus souvent qu'il ne faudrait [illegible] santé, feront bien d'adopter comme [illegible] de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—1f

COGNAC.

COMANDON & Cie.

Les soussignés ayant été nommés seuls agents par MM. **COMANDON & Cie.**, de Jarnac, appellent l'attention du commerce sur cette marque supérieure et bien connue.

Ils ont constamment un approvisionnement de différents crus en colis et en caisses, assortis.

PINI & BASSETTI,

Aux Nos 70 et 72 de la rue Peters,

4fév—1an près Poydras.

"BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 300,000

sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis.
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis.
MÉDAILLON EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat du Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

49......RUE DU CAMP......49

Et achetez un "BRILLIANT".

H. HALLER.

Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.

Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage. 11 oct—1an.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, samedi, 30 nov.
WASHINGTON, capt. Rousseau, samedi, 14 déc.
SAINT-LAURENT, capt. Lemarié, samedi, 28 déc.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125. | Seconde cabine, $65.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,
Agent, 58, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND & Cie, Agents,
nov—1an Gallier Court. Lettre N. O.

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, expressément pour le commerce de la Nlle-Orléans et de New York, faisant le service régulier entre Liverpool et la Nlle-Orléans, Glascow et New York.

LE LOUISIANA..........2,600 ton., Capt. Stewart.
LE MINNESOTA..........2,600 ton., Capt. Hamlin.
L'ALABAMA..........2,400 ton., en voie de const.
LE PENNSYLVANIA 2,500 ton., en voie de const.
LE VIRGINIA..........2,500 ton., en voie de const.
LE GEORGIA..........2,500 ton., en voie de const.

Pour Liverpool — Le steamer

LOUISIANA,

Capt. J. Stewart,

Partira le SAMEDI, 21 décembre.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour SIX MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage (excellent emménagement), s'adresser à

A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No. 29, rue Carondelet, Nlle-Orléans.
ROSS, SKOLFIELD & Co.,
No 5, Chapel Street, Liverpool.
LEWIS T. MERROW & CO.,
No. 45, Great Clyde Street, Glascow.

6 oct

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Hâvre, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie,

Germania, Capt. Winzen,
Saxonia, Capt. Brandt,
Vandalia, Capt. Franzen,

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans
	"Saxonia"		
Nov. 20	Déc. 3	Déc. 6	Janv. 6
	"Vandalia"		
Fév. 1	Fév. 4	Fév. 7	Mars 12
	"Saxonia"		
Mars 1er	Mars 4	Mars 7	Avril 9

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR:

De la Nouvelle Orléans au Hâvre, à Santander, à Southampton ou à Hambourg:

Première Cabine, $150 Entrepont, $45.

Du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nouvelle Orléans:

Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc, en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent, entre le Hâvre et Cronstadt. MM. Fosket Wilkens, à Galveston, et Mr. Fr. Cornish, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'à lieu de destination pour du fret expédié de Galveston ou de Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie, de la Nouvelle Orléans.

Pour de plus amples détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPPERTI & CIE,
Agents Généraux,
180, Rue de la Commune,

C. B. RICHARD & BOAS,
Agents Généraux de Passage,
61 Broadway, New York. 3 sept—9m

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	Nlle-Orléans
Hannover	18 septembre.	29 octobre.
Strassburg	16 octobre.	28 novembre.
Frankfurt	20 novembre.	21 décembre.
Hannover	18 décembre.	25 janvier 1873
Frankfurt	22 janvier 1873.	1 mars.
Strassburg	19 février	29 mars.

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE.

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres.......... $130 en or.
Entrepont.......... 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres.......... $150 en or.
Entrepont.......... 45

De la Nouvelle Orléans à la Havane:

Chambres.......... $50 en monnaie courante.
Entrepont.......... 20

Des billets de passage, des places intérieures, en Allemagne, et de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

SHERMAN.......... Capt. Thos. Halsey,
GEN'L MEADE.......... Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES.... Capt. M. B. Crowell,
MISSISSIPPI.......... Capt. W. P. Heary,
WESTERN METROPOLIS.......... Capt. H. S. Quick,
EMILY B. SOUDER, Capt. B. F. Burdick.

Partant de New-York, tous les samedis,

Le steamer

MISSISSIPPI,

Crowell, commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson SAMEDI, 21 décembre, à 8 h. A. M.,

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres.......... $50 00.
Entrepont.......... 25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glascow Hamburg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (trought ticket), pour Liverpool et le continent, se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont vendus au bureau.

JOHN H. LUDWIGSEN,
Rue de la Commune No. 188

Le steamer Gen. Meade suivra et partira Samedi, 28 décembre à 8 A. M.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer

NEW ORLEANS,

Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 21 décembre, à 8 heures A. M.

Passage.......... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, via la Havane.—Départ, VENDREDI, le 20 décembre, à 6 heures du soir,

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe

YAZOO,

capt. Barrett,

Pour fret ou passage, s'adresser à

WM. CREEVY, Agent,
Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer JUNIATA, capt. Catherine, suivra et partira à son jour régulier.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues.......... $167,138 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées.......... $84,647 69
Réassurances, ristournes (re-bates), dépenses, etc.......... 49,388 45
[illegible] 134,036 [illegible]

Total de l'Actif.......... [illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 16 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarten, Th. Lilienthal, M. Stern,
dan, E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, M. Hahn, [illegible]
J. H. Schwarz, Chas. Engsfeld, [illegible]
Louis Schwarz, M. Frank, [illegible]
M. Weisenbach, M. E. Gugenel, [illegible]
J. B. Wildermann, [illegible]

VAPEURS.

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. Le steamer de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA,

[illegible] marcheur et de première classe, capitaine Hanover, partira pour de [illegible] porte les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée de celui de 2 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin, et de Madisonville les LUNDIS et JEUDIS matins.

Il ne sera positivement pas reçu de fret quelconque après le départ du convoi précédant celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de beaucoup.

COHEN M. SORIA,
Aux Nos 19 et 20 de la rue de l'Union.

1er juill—1an

Vicksburg,

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine.
Sam. Ayles et C. Grice, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Port Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le NATCHEZ reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à **JNO. JANNEY**, 135 Commune.

7 sept—6m

TUNICA,

Pour Tunica, le débarcadère Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires, le paquebot

W. S. PIKE,

de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine, capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M., pour Tunica.

A. E. CARLIN, Agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.

11 sept

Paquebot Régulier des OPELOUSAS.

Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M., Pour Opelousas, Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur **PERELINE**, Capitaine M. H. Breed, Commis J. E. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou **BRITTON & EPPLER**, Agents, No. 126 de la rue Gravier.

Agents, G. CARRIER, Washington, 17 déc—1f J. DUBOURDIEU, Port Barré.

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Baton-Rouge, et au Mall-Mond de Grosse-Tête.

Partira tous les MERCREDIS à 5 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau **ST. JOHN**, capitaine W. R. Greathouse, commis J. P. McElroy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON, 1, rue Custom

BATON-ROUGE.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, la Côte, Baton-Rouge, et le chemin de fer de Grosse-Tête.

Le beau bateau à vapeur

LIZZIE TAYLOR.

Capitaine, ALLEN JUMEL, Commis V. ANTRY, Jr, et H. E. DUPPEL,

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 30 nov **SINNOTT & ADAMS**, Agents.

Paquebot régulier de la Côte, de Baton-Rouge et Chemin de fer de Grosse Tête.

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M. — Départ de Baton-Rouge les MARDIS et les SAMEDIS, à 7 heures P. M. — Pour Baton-Rouge, le chemin de fer de Grosse Tête, la côte et tous les débarcadères intermédiaires. — Le beau bateau à vapeur

BART ABLE.

V. B. Barrance, capitaine, G. P. Work, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

SINNOTT & ADAMS, Agents,
6déc—3m No 11, commercial Place.

Bayou Lafourche Packet Company.

3 voyages par semaine.

HENRY TETE,

Jas. Dalferes, Capt. M. H. Landry, commis.

Jours de départ tous les lundis soir à 5 heures et tous les vendredis du matin à 10 heures. Ce paquebot prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au secrétaire de la ligne, le capt. J. O. Landry, rue Conti No 36. 30 oct—3m.

Paquebot régulier de la Côte. — Trois fois par semaine.

Pour le débarcadère du Couvent et tous les débarcadères intermédiaires. — Le magnifique bateau à vapeur **BANNOCK CITY**, capitaine J. Ball, commis W. J. Ball jr. et J. A. Bulger, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi; il y revient tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES et [illegible] le jour, en allant et en revenant. Pour fret ou passage s'adresser à bord. 7 déc

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 10 heures A. M., et les VENDREDIS à 5 heures P. M.

Le bateau **LIZZIE HOPKINS**, Capitaine J. F. Aucoin, Commis F. A. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche et complète Lock-port, Labadieville, Thibodeaux, Terrebonne et vu l'état des eaux du Bayou Lafourche, il donnera des connaissements avec privilége de s'en référer le fret. 16juil—1an

**Bateau de la Côte, — au-dessous de la ville, — deux fois par semaine. Pour la Pointe-à-la-Hache, la station de la Quarantaine, Buras, tous les habitations et les débarcadères intermédiaires. — Le magnifique bateau à vapeur EMPIRE, neuf et solide, ayant pour capitaine A. Jaubreau, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et part de Ports, pour la Nlle-Orléans, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 4 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

S. FERNANDEZ & CO.,
au No 126 de la rue de la Vieille Levée.

16 nov—1m

Pour Brême.

Le navire allemand, classé A. 1, CONSTANTIA, capitaine Wettenborn, est actuellement en chargement pour Brême, et partira sous le plus bref délai.

ED. F. STOCKMEYER & CO.,
22 nov No. 42 rue Union.

Pour Amsterdam.

Le brick américain de première classe **E. B. GOVE**, capt. Harkness, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment.

Pour fret, s'adresser à

W. E. BUDDENDORFF & SON,
1er nov 2, rue Carondelet

POUR GÊNES — La barque américaine "BRIDGEPORT", de première classe, capitaine Morrau, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à

W. E. BUDDENDORFF & SON,
27oct 2, rue Carondelet.

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. Elle éclaire mieux que toutes les autres huiles. Elle offre positivement aussi peu de dangers que l'huile de blanc de baleine ou l'huile de saindoux.

Le point où elle prend feu est d'environ 300 degrés Fahrenheit.

Il faut pour la passer, sans crainte, au-dessus du feu.

Elle ne prend pas feu et, conséquemment, n'est nullement dangereuse.

Elle ne fume pas et n'a pas d'odeur en brûlant.

Si la lampe se casse, l'huile éteindra la flamme.

Elle est aussi économique que la meilleure huile kerosine.

Elle n'exige qu'un de nos becs.

Le gouvernement l'a adoptée pour les bateaux à vapeur, les navires, etc.

Elle est patentée et l'uniformité en est garantie.

Demandez la circulaire, qui donne tous les détails.

BOSTICK & SEYMOUR,

Seuls agents au Mississippi, en Louisiane, dans l'Alabama, en Floride et au Texas.

Aux Nos 45 et 47 de la rue Front, 45 et 46 de la rue Fulton, près Poydras, Nlle-Orléans.

16mai—1an—V et O

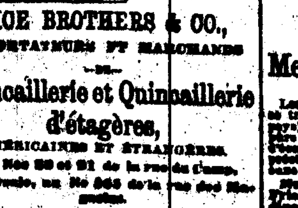

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp.

Succursale, au No 565 de la rue des Magasins.

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers. MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillés.

FOURNEAUX de cuisine et RÉCHAUDS. Toutes espèces d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque.

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour cuke ou charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans, comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

4 oct—6 mois—v c.

Il était attendu depuis longtemps—il est arrivé.

LE MICROSCOPE UNIVERSEL.—C'est le meilleur, le plus économique, le plus utile des microscopes pour examiner les fleurs, les insectes, les étoffes, pour reconnaître l'argent contrefait et découvrir les merveilles du monde microscopique.

Il est à l'usage des médecins, des professeurs, des étudiants et des familles. On n'a pas besoin d'ajuster le foyer, ce qui permet à tout le monde de s'en servir. D'autres microscopes [illegible] pas plus de force, coûtent $5.00 pièce [illegible] et il est difficile d'en comprendre la [illegible] que les hommes de science seuls [illegible] s'en servir.

On est toujours satisfait du Microscope Universel. [illegible] Pour [illegible]

D. L. STAPLES & CO.,
Allen, Michigan.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible] Rue St-Pierre, No. 5 (Cabildo Pontalba.)

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

E. M. DAVIS, Président.
[illegible], Vice-Président.
J. [illegible], Secrétaire.

Comité de Finance:

[illegible]

Directeurs:

E. M. Davis, [illegible]
[illegible]

CHEMINS DE FER

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[redacted]

NOUVELLE-ORLÉANS ET MOBILE.

Grand Trunk Route.

Chemin de fer parfait, aucun transfert, pas d'omnibus et les

CHARS-PALAIS DE PULLMAN.

Sans changement jusqu'à St-Louis, Louisville et Lynchburg.

Les TRAINS QUOTIDIENS partiront du dépôt au pied de la rue du Canal, à

7:00 A. M. et à 5:15 P. M.

et arriveront à

5:45 P. M. et 11:30 P. M.

A PARTIR de DIMANCHE, 20 octobre et jusqu'à nouvel ordre.

Tickets d'excursion à vendre le Samedi et le Dimanche à MOITIÉ PRIX.

Les passagers se rendant à LOUISVILLE via Mobile, Montgomery, Decatur et Nashville peuvent s'y rendre directement en prenant soit le train de 7:00 A. M. soit celui de 5:15 P. M. qui se relient, à Louisville, à des voies allant au Nord, à l'Est et à l'Ouest.

Wagons-dortoirs jusqu'à Louisville.

Les passagers qui se rendent à ST. LOUIS prenant le train de 5:15 P. M. qui ont des chars dortoirs, sans changement, jusqu'à destination.

Les passagers qui se rendent à LYNCHBURG et à WASHINGTON prennent le train de 5:15 P. M. qui a des chars dortoirs.

Les passagers qui se rendent à ATLANTA, MACON, AUGUSTA et tous les points des États du Golfe et de l'Atlantique prennent soit le train de 7:00 A. M. soit celui de 5:15 P. M.

BUREAUX OU SE VENDENT LES BILLETS:

A Galveston—au Morgan Wharf. Agent. S. E. Jones.

A la Nlle-Orléans—au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. S. LUND, Agent,
S. H. SCRANTON,
Surintendant-Général.

NORMAN C. JONES,
Agent général du fret et du passage.

1er oct

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents.

Pour la station de Gentilly—aller et retour—15 cents.

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de la ville.			Départs du Lac.		
6½	h.	A. M.	7½	h.	A. M.
8½	"	"	9½	"	"
10½	"	"	11½	"	"
Midi.			1	"	P. M.
2	"	P. M.	3	"	"
4	"	"	5	"	"
6	"	"	7	"	"

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi-heures, dès midi.

Un char à cheval partira de la ville, tous les matins, à 6 heures, et, du Lac, une heure après le dernier convoi à vapeur.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

THEO. J. DIMITRY,
Surintendant-général.

14avril

[redacted]

Changement des heures d'arrivée et de départ.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

A dater du 27 octobre, les trains arriveront et partiront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	5:00 A. M.	Exprès	11:00 P. M.
Malle	4:00 P. M.	Malle	10:40 P. M.
Accommodation	5:00 P. M.	Accommodation	9:45 P. M.

Le convoi de la malle et l'exprès font le service tous les jours, excepté le dimanche.

Cette voie offre les avantages suivants:

En prenant le train de 5:00 A. M., vous arrivez à Louisville, st. Louis, Chicago, Cincinnati, Pittsburg, Cleveland, Washington, New York, Boston et toutes les autres villes du Nord et de l'Est douze heures avant les convois des lignes qui font concurrence à celle-ci.

Il y a des chars Pullman de Canton à Humboldt.

En prenant le train de 4:00 P. M., vous arrivez à Louisville et tous les points auxquels on arrive par Louisville six heures avant les convois de toutes les autres lignes, et à st. Louis, Caire, Chicago et tous les points du Nord en moins de temps que les convois de toute autre ligne.

Les chars Pullman font partie du train, de la Nlle-Orléans à Humboldt, Memphis et Louisville et n'y a pas de changements.

STARR JONES, Agent pour les billets, à Galveston.

A. D. SHELDON, Agent pour les billets, Nouvelle-Orléans.

C. P. ATMORE, Agent-général pour les passagers.

E. K. CAREY, Agent-général pour le fret.

E. D. FROST, Surintendant-général.

20 nov

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Esplanade tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour 100 milles à 2½ cts; des billets pour toutes les stations sur la ligne, sont vendus au bureau des passagers.

Les chars du soir sont pour Avoyelles.

Le fret pour le chemin de fer ou les débarcadères du Teche est livré à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville. Le fret pour tous les débarcadères du Bayou Vermilion, est reçu toutes les semaines—excepté le dimanche, de 7 heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche entre Labadieville et Lockport, sera transporté par bateaux à vapeur sur toute la route.

Le fret vient l'embranchement de Houma sera pour de la maison Chatarie, près Terrebonne et Houma; pour et de tous les points du Bayou Terrebonne entre Houma et l'habitation de M. J. R. Bisland; pour et de tous les points du Petit Caillou, entre l'habitation de M. E. Bisland et celle de M. F. J. Pavy; et pour et de tous les points du Grand Caillou, entre l'habitation de M. P. J. Pavy et celle de M. Butler.

Dire "via Houma Branch" et bien indiquer la destination sur tous les colis.

Aux fins de fret est réexpédié qu'il doit être délivré avant 3 h., le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Esplanade et Magazine.

Il ne sera reçu de fret après 3 heures. 5 mai—T. M. A. WHITNEY & CO. Ag.

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné (et, parmi eux se trouvent quelques-uns des plus éminents du pays) reconnaissent qu'il est au nombre des plus purs et des plus efficaces. Il est fait de racines, d'écorce et d'herbes dont la science médicale approuve les propriétés; il prévient, mieux qu'aucune boisson de ce genre, les

Maladies d'été, la Bile, les Fièvres en Frissons, les Fièvres Intermittentes, l'Indigestion, la Dyspepsie.

Il fortifie le système et vivifie l'intelligence. Il n'est pas de tonique que les membres en renom aient aussi généralement recommandé, que le peuple ait aussi bien accueilli, que l'amer connu aujourd'hui sous le nom de

HOME STOMACH BITTERS.

R. E. Castendyk,

Seul Agent au Sud,

No 32 rue Tchoupitoulas.

11 août—1an—Merc, V, D

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier, des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

21 déc—1m an

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle [illegible] et Villeré, Nlle-Orléans

Il [illegible] de la demande toujours croissante de sa BIÈRE et de son ALE, par place, pour les particuliers et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront remplis à toutes les heures du jour. 1 juil—1an

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITS, SURS ET NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est enduite, et on peut la poser sur le toit de suite. L'application en est rapide et il ne coûte beaucoup de temps quand ou les réparations deviennent nécessaires. Elle est plus durable que certaines ardoises et s'emploie avantageusement le fer et le zinc. Elle a une surface suffisamment qui le met à l'épreuve du feu. Le soleil ne la fait pas fondre. Sa beauté et la facilité avec laquelle on la pose la font préférer, dans les Indes et les autres colonies, à toutes autres couvertures de ce genre. N'étant pas lourde, et ne coûtant pas cher, elle est précieuse pour les fermiers qui habitent des districts éloignés. Si l'on en veut faire usage momentanément, on peut l'enlever, puis la poser sur une autre construction. Elle remplace l'asphalte ordinaire sur les terrasses, les planchers de bureaux, etc. Elle protége l'humidité, chasse la vermine et égalise la température. Sa largeur est de trente-deux pouces et elle est en rouleaux de vingt-cinq verges.

A vendre par **J. S. LINGHAM, agent,**
Au No 35 de la rue Union

7juillet—6m

BANQUES—ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No 104 RUE DU CANAL.

DIX-HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1872, y compris les primes non expirées l'année précédente:

Sur risques d'incendie.......... $[illegible] 67
Sur risques de mer.......... [illegible] 17
Sur risques de rivières.......... [illegible]

Total des primes.......... [illegible] 74
En moins—primes non expirées.......... [illegible]

Montant net des primes le 31 mai 1872.......... 750,360

Pertes payées:

Sur risques d'incendie.......... $[illegible] 41
Sur risques de mer.......... [illegible] 22
Sur risques des rivières.......... [illegible]

Taxes.......... [illegible]
Réassurances, primes rembourseés, profits et pertes.......... [illegible]

A déduire—intérêts moins dépenses.......... [illegible]

Bénéfice.......... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière.......... $[illegible]
Bonds de ville.......... [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer [illegible]
Billets garantis par hypothèque.......... [illegible]
Billets garantis.......... [illegible]
Billets à recevoir.......... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.......... [illegible]
Bonds de l'Etat.......... [illegible]
Scrip et actions d'autres compagnies.......... [illegible]
Actions du Valette Dry Dock Comp.......... [illegible]
Actions de la Presse à Coton de la Levée.......... [illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company.......... 4,600 00
Harbor Protection Company.......... 1,000 0
Bonds hypothécaires du Turners' Association.......... 2,000 00
Bonds hypothécaires du Odd Fellows' Hall.......... 4,000 00
En caisse.......... [illegible]
Cie des steamers de la N. O., de la Floride et la Havane.......... 2,000 00
Association de l'Hôtel St. Louis.......... 3,000 00

Total de l'actif.......... $1,461,341 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, Assermentés et souscrits pardevant moi, le 10 juin 1872.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.

Le 10 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de TRENTE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1872—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer, sur demande, dix pour cent d'intérêt aux porteurs de scrip, sur conversion de leur scrip en fonds capital, d'après le charte amendée de la Compagnie.

— Directeurs —

P. Maspero, David McCord,
E. L. Reid, L. F. Générès,
M. Puig, P. Fourchy,
P. S. Wiltz, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix J. M. Allen,
11juin—1an Chas Lafitte.

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

(CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.)

Nlle-Orléans, 16 mai 1872.

CONFORMÉMENT à la Charte, les Directeurs publient l'état et après des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1872—

Primes sur les risques d'incendie, pour l'année.......... $194,[illegible] 66
Primes sur les risques maritimes, pour l'année.......... [illegible] 44
Primes sur les risques de rivière, pour l'année.......... [illegible]

Primes acquises, moins les réassurances et les primes de retour.......... [illegible]
Pertes remboursées, à savoir:
Sur risques d'incendie.......... [illegible]
Sur risques maritimes.......... [illegible]
Sur risques de rivière.......... 111,[illegible]
Taxes, escomptes au lieu de scrip, timbres, dépenses, comptes d'intérêt, etc., moins l'escompte, etc.......... [illegible]

Produit net.......... [illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

Comptes à recevoir.......... [illegible]
Prêts sur hypothèque.......... [illegible]
Prêts sur nantissement et valeurs sur demande.......... [illegible]
En caisse.......... [illegible]
Propriété immobilière.......... 75,000
Bonds de la ville, actions de banques et autres.......... [illegible]
Primes en voie de rentrée.......... [illegible]

La Compagnie a aussi des billets en souffrance, des actions et des bonds pour une somme de.......... [illegible]
Scrips forfaits.......... [illegible]
Intérêts en moins sur scrip.......... [illegible]

L'état ci-dessus est un extrait exact et fidèle des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Certifié sous serment et signé pardevant moi, ce 16 mai 1872.

W. N. EVANS,
Juge de la Seconde Cour de Justice de Paix, de la Paroisse d'Orléans.

Le Conseil des Directeurs a décidé qu'il serait payé un intérêt de SIX POUR CENT, comptant, sur tous les certificats de scrips, entre les mains des porteurs légaux des dits, à partir du second lundi du mois de juin prochain.

Il a aussi déclaré un dividende de scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur les primes acquises ayant droit à la participation pour l'année finissant le 30 avril 1872, dividende pour lequel des certificats seront émis, à dater du premier lundi du mois d'août prochain, francs de timbre.

THOMAS A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

DIRECTEURS:

Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
C. T. Buddecke, P. H. Foley,
A. G. Ober, A. Thomson,
B. H. Summers, R. Newgass,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, J. J. Garrard,
S. S. Newman. 19 mai—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes pour l'année finissant le 29 février 1872.......... $[illegible] 16

Savoir:

Primes d'incendie.......... $[illegible]
Primes maritimes.......... [illegible]
Primes de rivière.......... [illegible]

Primes non acquises et retour et réductions sur les primes..........

Primes nettes.......... [illegible]
Pertes d'incendie.......... $[illegible]
Pertes maritimes.......... [illegible]
Pertes de rivière.......... [illegible]

Taxes.......... [illegible]
Dépenses moins le compte d'escomptes.......... [illegible]

Solde.......... [illegible]

La Compagnie a l'actif suivant évalué à la valeur la plus basse du marché au comptant:

Bonds de la ville et autres.......... [illegible]
Actions de banques et autres.......... [illegible]
Scrip de compagnies d'assurances.......... [illegible]
Immeubles.......... [illegible]
Billets à recevoir sur hypothèques.......... [illegible]
Billets à recevoir.......... [illegible]
Primes en cours de collection.......... [illegible]
Comptant en caisse et en Europe.......... [illegible]

Ce qui précède est une copie juste, véritable extraite des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans: attesté sous serment et signé devant moi, ce 18 mars 1872.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip en circulation seront payés aux porteurs ou leurs représentants légaux, à partir de LUNDI, 13 mai 1872.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Conseil d'Administration élu le 19 février 1872:

Chas. Briggs, Chas. Lafitte,
Ant. Carrière, John S. Wallis,
Geo. A. Fosdick, Rudolph Sieg,
S. Brugier, M. F. Given,
P. Anderson, W. C. Black,
A. Fréricks, Thos. H. Hunt,
Geo. W. Dunbar, Chs. Hanold,
J. F. Stockmeyer, D. Jamison,
Geo. W. Hynson, R. S. Howard,
A. Montgomery, Félix Larue,
Henry J. Voss, Aug. Bohn,
R. Marguerie, W. D. Fisher,
Chas. Weinhaar, Edward Toby,
A. Lecourt, Wash. Morton,
Frank Williams, R. Grasenger,
Thomas Burns, William Knox.
Geo. Foster.

Bureau de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:

JAMES E. [illegible], Président.
A. M. BRITTON, Vice-Président.
W. W. LOMAX, Secrétaire.
C. C. M. HATTON, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE

Agence, No 32 de la rue Carondelet, Orléans.

OFFICIERS:

F. H. HATCH, Président,
R. T. MERRICK, Vice-Président
E. R. SIMMES, Sec. et Agent à Gén

MÉDECINS SURVEILLANT

M. FOLWELL, M. D. J. R. RITCHIE, M.

DIRECTEURS:

R. T. Merrick, C. H. Mouton,
James Jackson, Robert Hare,
J. A. Wills, Thos. Pierrelinn,
F. A. Hatch, Octave Voorhies,
E. R. Simmes.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la vie

Farine. Farine. Farine.

HOWARD & PRESTON, au Nos 112 et 113 de la rue Poydras, agents des propriétaires des célèbres marques de farine "Belle", de Lebanon, Kentucky et de Farine "Diamond" du Kentucky—vendent également un grand nombre d'autres marques de farine.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DE LA—

Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

DOUZIÈME ETAT ANNUEL. 1872

CONFORMÉMENT aux réquisitions de charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PRIMES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1871:

Sur les risques d'incendie.......... $[illegible]
" " de mer.......... [illegible]
" " de rivières.......... [illegible]

Total des primes.......... $[illegible]

Moins:

Primes non expirées le 31 décembre 1871.......... $[illegible]
Primes remboursées.......... 7,[illegible]

Montant net des primes.......... $[illegible]

Moins:

Réassurances.......... $[illegible]
Pertes sur risques d'incendie.......... [illegible]
Sur risques de mer.......... [illegible]
" de rivières.......... [illegible]

Taxes, bonuses, dépenses, intérêts.. $[illegible]
Intérêt de scrips non encore payés.......... [illegible]

15 pour cent (rebates) sur [illegible]

Profit.......... $[illegible]

Montant net des primes.......... $[illegible]
Moins: Réduction (rebate) sur.......... [illegible]

Montant parti. pour au bénéfice.......... $[illegible]

Bénéfice sur incendie.......... $[illegible]
" " rivières.......... [illegible]
" " mer.......... [illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT:

Billets à recevoir (primes).......... [illegible]
Billets à recevoir, garantis par hypothèques.......... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.......... [illegible]
En caisse.......... [illegible]
Bonds et actions—valeur au comptant sur la place.......... [illegible]
Scrips sur la Cie d'Ass. Mut. des Marchands—valeur au comptant sur la place.......... [illegible]
Propriété coin Canal et Camp—valeur au comptant.......... [illegible]

PASSIF

Scrips non encore payés 1861—1870.......... $[illegible]
Intérêt de do.......... [illegible]
Intérêt sur scrips non réclamé.......... [illegible]
40 pour cent sur scrip 1869 do.......... [illegible]
40 do do.......... [illegible]
25 pour cent sur scrip 1871 do.......... [illegible]
Réserve pour primes non expirées.......... [illegible]
Profits le 31 décembre 1871.......... [illegible]
Montant excédant le passif.......... [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 12 janvier A. D. 1872.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.

A une réunion des Directeurs, le 11 janvier 1872, il a été résolu de déclarer le dividende suivant, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1871—dividende pour lequel des certificats seront émis à dater du deuxième lundi de mars prochain—savoir:

20 pour cent sur primes d'incendie.
20 pour cent sur primes de rivière.

Il a été également résolu de payer 6 pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés et 20 pour cent sur le reste de l'émission de 1861, comptant, aux porteurs légaux, à dater du second lundi de mars prochain.

— DIRECTEURS —

Geo. Urquhart, M. Payro,
C. T. Dugas, Placide Forstall,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard, E. Milteniberger,
A. Schreiber, V. Bouchaud,
Chas Lafitte, Tuyes.

Bureaux de la Compagnie "Sun d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans

NO. 31 DE LA RUE DU CAMP,

NOUVELLE-ORLÉANS, 24 JANVIER 1872.

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1871:

Sur risques d'incendie.......... $[illegible]
Sur risques de mer.......... [illegible]
Sur risques de rivière.......... [illegible]

Plus: Risques non expirés de 1870.......... [illegible]

A déduire: Risques non expirés de 1871.......... $[illegible]
Primes remboursées.......... [illegible]

Montant net des primes

Pertes, etc., payés dans la même période:

Sur risques d'incendie.......... $[illegible]
Sur risques de mer.......... [illegible]
Sur risques de rivière.......... [illegible]

Plus Pour pertes non réglées, etc.......... [illegible]
Escompte de primes.......... [illegible]
Réassurances.......... [illegible]
Dépenses générales et taxes.......... [illegible]
Intérêt sur scrip.......... [illegible]

Moins: Escompte et intérêt.......... [illegible]

Bénéfice net.......... [illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit. Il est basé sur la valeur la moins élevée du marché, au comptant:

112 bonds consolidés de la ville.......... $[illegible]
100 bonds de la ville en faveur de chemins de fer.......... [illegible]
44 bonds sept pour cent de la ville.......... [illegible]
16 bonds de l'Etat.......... [illegible]
4 bonds de l'Odd Fellows' Hall Association.......... [illegible]
bonds de la Grand'Loge de la Louisiane.......... [illegible]
bonds du Turners' Association.......... [illegible]
Actions de banques et de la Compagnie du Gaz, etc.......... [illegible]
Prêts garantis.......... [illegible]
Prêts sur hypothèque.......... [illegible]
Effets à recevoir.......... [illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurance.......... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.......... [illegible]
En caisse.......... [illegible]

Total de l'actif.......... $[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite des livres de la compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

HOS. ANDERSON, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, le 24ème jour de janvier A. D. 1872.

ANDREW HERO, Jr.
Notaire Public

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, à partir du deuxième lundi de février 1872, sur les certificats de profits non encore payés; ils ont de plus déclaré un dividende de TRENTE-CINQ POUR CENT sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1871—dividende pour lequel il sera émis des certificats à dater du 15ème jour de mars 1872.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS ANDERSON, secrétaire.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1872:

John G. Gaines, E. J. Hart,
Henry Renshaw, Hugh Wilson,
R. Biscoe, I. N. Marks,
Charles Macready, Richard Flower,
J. Wals, W. B. Seymour,
W. B. Taylor, C. Morris.

Compagnie Teutonia d'Assurances

PREMIER ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de la première année fiscale expirée le 31 août 1872:

Sur risques d'incendie.......... $117,[illegible]
Sur risques de mer.......... [illegible]
Sur risques de rivières.......... [illegible]

A déduire—Pertes par l'incendie.......... $[illegible]
Pertes sur mer.......... [illegible]
Pertes sur rivières.......... [illegible]

A déduire—Réduction, Réassurances, Retours, Ristournes, Dépenses, intérêt et au moins.......... [illegible]

Réservé pour risques non expirés.......... $21,[illegible]
Intérêt déclaré aujourd'hui sur le capital payé.......... [illegible]
Dividende
15 pour cent sur les primes payées et 8 pour cent sur le capital payé.......... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets par actions.......... [illegible]
Actions et bonds de banques, chemins de fer, etc.......... [illegible]
Prêts sur hypothèque.......... [illegible]
Prêts sur garanties.......... [illegible]
Effets à recevoir, pour primes.......... [illegible]
En caisse.......... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.......... [illegible]
Meubles de bureau.......... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ENGSFELD,
Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le dix-huitième jour de septembre mil huit cent soixante-douze.

JOSEPH COHN, Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt sur le capital payé — à dater du LUNDI, 21 octobre 1872.

Ils ont également déclaré les dividendes suivants: huit pour cent sur le capital payé et seize pour cent sur le montant net des primes. Ces dividendes seront portés au crédit des billets des actionnaires et [illegible] à dater du 21 octobre 1872.

La Tac[illegible]

Les agents [illegible]

Ainsi [illegible] Hawkins [illegible] du Bureau [illegible]

[illegible]

Cette comm[illegible] proclame [illegible]

Tous ces [illegible] par M. W[illegible]

La tactique [illegible]

Jos. B [illegible] Remparts et [illegible]

Une lettre de [illegible]

En arrivant [illegible]

Le cocher, [illegible]